

2026-03-31



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : M FAVAREL LoicAgissant en qualité de Président pour l'association : Dojo RabastensTél. : 05 83 82 67 71 Mail : dojo.rabastens@gmail.comAgrément n° : 810100

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : 1^{er} groupe 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

➔ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées/ 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : 05 / 04 / 2026 à 9H00Au : 05 / 04 / 2026 à 14H00A l'occasion de : Compétition Annuelle du PrintempsLieu de la manifestation : La Dressière

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Caufoulex le 11/09/2025 Signature :**Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M FAVAREL Loic de l'association DOJO RABASTENSEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1^{er} groupe à RabastensDu : Dimanche 05 Avril 2026 à 09 heures 00Au : Dimanche 05 Avril 2026 à 21 heures 00A l'occasion de : Compétition annuelle du printemps

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 04 mars 2026

Le Maire

